



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 57242

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les difficultés que rencontrent les associations hospitalières pour recruter et former des agents en vue de les faire évoluer vers le métier d'aide-soignant. En effet, de nombreux postes sont à pourvoir au sein des associations hospitalières qui sont incitées à développer la formation dans une démarche qualité et de promotion de la bienveillance. Ainsi, le Plan solidarité grand âge a conduit à développer la qualification des agents soignants. Il reste néanmoins difficile pour les associations hospitalières de réunir les financements permettant de former des agents non qualifiés exerçant des fonctions d'aides aux soins en appui aux aides-soignantes diplômées. D'autre part, les salariés non qualifiés qui exercent des remplacements sous couvert d'un CDD ne peuvent pas bénéficier d'aides et d'accès à des formations. Les salariés concernés sont donc contraints de redevenir demandeurs d'emploi pour éventuellement accéder à une formation qualifiante. En conséquence, ce dispositif sclérosant empêche la possibilité de qualification à des personnes qui pourraient obtenir un emploi stable au sein des associations hospitalières qui continuent de créer des emplois. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour faciliter l'embauche de salariés non qualifiés en vue de les former à des fonctions d'appui aux aides-soignantes diplômées.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57242

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7795

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)